

Pour réaliser sa mission **d’être une voix forte pour les personnes touchées par le cancer afin d’améliorer le système de santé en cancer au Québec**, la Coalition Priorité Cancer au Québec a besoin d’un soutien financier pour ses activités. Conscient des enjeux de financement des associations de patients et groupes communautaires au Québec, la Coalition a choisi de ne pas concurrencer avec ses organismes membres pour les dons philanthropiques et événements de collectes de fonds. Ses revenus proviennent donc des sources suivantes :

- Les contributions des organismes membres, sur une base annuelle ou pour une activité déterminée;
- Les inscriptions individuelles aux différentes activités de la Coalition;
- L’aide financière du secteur public (partenaires financiers) ;
- La participation du secteur privé (partenaires financiers).

De plus, la Coalition peut compter sur le soutien d’organismes membres qui choisissent de contribuer soit en temps horaire (ressources humaines), ou en partage de ressources, services ou expertise. Il s’agit d’un apport important sur le plan financier.

Politique sur les partenariats

Aucune exclusivité ni aucun droit de regard sur la gestion ou le fonctionnement de la Coalition ne sont permis ou rattachés au financement sollicité et reçu par la Coalition Priorité Cancer au Québec, quel que soit le montant versé. Aucun partenaire ne peut contribuer plus de 35% du budget prévu pour l’année.

Par ailleurs, la Coalition accepte volontiers la collaboration des partenaires pour des projets contribuant à l’amélioration des soins, des services et du soutien aux personnes touchées par le cancer.

La Coalition vise à être transparente par rapport aux partenaires financiers qui appuient sa mission, donc ils seront reconnus et mentionnés sur le site web de la Coalition, sous la section « Partenaires financiers ». Cette politique se trouvera également sur le site web (www.coalitioncancer.com).

Les orientations stratégiques et le plan d’action annuel sont décidés uniquement par le conseil d’administration suite aux consultations avec les membres actifs et son Comité Patients, Survivants et Proches aidants.

Le conseil d’administration de la Coalition Priorité Cancer au Québec, élus par ses membres actifs, sont les gardiens de cette politique.